

<http://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article644>



400 millions \$ par an pour la psychothérapie

- L'ACTUALITE -

Date de mise en ligne : mardi 5 février 2019

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

JOHANNE ROY Jeudi, 25 juin 2015 19:56 MISE à JOUR Jeudi, 25 juin 2015 20:01 Un programme d'assurance-psychothérapie sur le modèle du régime public d'assurance-médicaments s'élèverait autour de 400 millions \$ par an, mais générerait des économies substantielles en antidépresseurs et autres, estime le Collectif pour l'accès à la psychothérapie. « Il y aurait des économies immédiates et à long terme, ainsi qu'une population en meilleure santé. Les troubles anxieux et dépressifs touchent chaque famille au Québec. Ceux qui n'ont pas d'assurances privées adhèreraient au programme public d'assurance-psychothérapie selon des modalités semblables à celles de l'assurance-médicaments », souligne le porte-parole du Collectif, David Levine. M. Levine se réjouit que l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) préconise que la psychothérapie puisse faire partie du panier de services assurés par l'État pour les personnes souffrant de troubles anxieux ou dépressifs. Plus efficace à long terme L'INESSS poursuivra ses travaux afin de définir le type de modèle à privilégier et les répercussions budgétaires d'un accès plus équitable à la psychothérapie. Dans l'avis qu'il vient de publier, l'Institut conclut que l'efficacité de la psychothérapie est similaire à celle de la pharmacothérapie chez les patients atteints de troubles anxieux ou dépressifs. Cependant, les bénéfices de la psychothérapie ont tendance à se maintenir plus longtemps que ceux des médicaments, ce qui réduit le risque de rechute. Combiner psychothérapie et médication s'avère plus efficace que la psychothérapie seule dans les cas plus sérieux. Les analyses économiques tendent également à montrer que la psychothérapie offre un meilleur rapport coût/efficacité. « C'est un excellent pas en avant. Le gouvernement pourrait négocier des tarifs intéressants avec les ordres professionnels », croit M. Levine. Au cabinet du ministre de la Santé, on affirme que M. Barrette n'a pas encore pris connaissance de l'avis de l'INESSS et qu'il ne fera pas de commentaire pour le moment. Antidépresseurs en hausse En 2012, le Commissaire à la santé et au bien-être a recommandé d'offrir un accès plus équitable à la psychothérapie. Entre 2005 et 2009, la prise d'antidépresseurs chez les adultes couverts par le régime public d'assurance-médicaments a augmenté de 8,3 %. En 2012, les coûts directs et indirects associés aux troubles mentaux auraient avoisiné 60 milliards \$ au Canada.